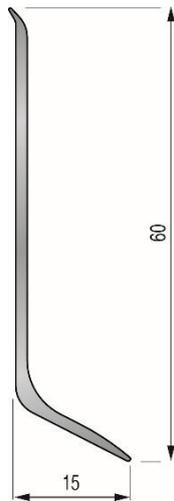
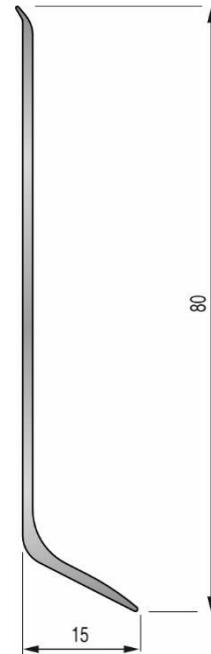


FT252 – PAL : Plinthes aluminium*Modèle PAL 60**Modèle PAL 80***Descriptif**

Profilés de finition en aluminium anodisé à positionner à la base des murs intérieurs :

- Protection des pieds de murs.
- Finition esthétique du revêtement de sol.
- A coller.

Domaine d'emploi

Usage en intérieur uniquement.

Matières

- Alliage d'aluminium anodisé (nuance 6060 T5), d'épaisseur 1,5 mm en partie courante.

Références

Modèle	Référence
60 mm	18 16 400
80 mm	18 16 500

Mise en œuvre

- Dépoussiérer soigneusement et éliminer totalement tout résidu de colle ou d'adhésif.
- Éliminer toute trace grasse à l'aide d'un produit dégraissant compatible avec le support : alcool isopropylique dilué type **VHB Cleaner réf. 22 77 900** (cf. § Options) ou acétone.
Ne pas utiliser d'essence ou de White-Spirit, car ce sont des produits gras.
- S'assurer que le support est parfaitement sec.
- S'assurer que le support est solide et ne se désagrège pas (ne pas appliquer par exemple sur un vieux béton, sur un plâtre de mauvaise qualité...).
- Sur support poreux, appliquer préalablement un primaire à base de résines acryliques.
- Coller la plinthe sur le bas du mur avec une colle appropriée, en respectant les recommandations de mise en œuvre du fabricant.

Entretien

Pour l'entretien journalier, utiliser des produits nettoyants neutres.

Avant d'utiliser un produit à base de soude, d'ammoniaque ou d'acide, faire un essai préalable.

Attention : en contact avec des matières alcalines, calcaires (plâtre, ciment) l'anodisation peut se tacher. Il est donc nécessaire de protéger les profilés jusqu'à la fin du chantier.

Options

VHB Cleaner :

- Nettoyant-dégraissant de surface à base d'alcool isopropylique dilué
- Bouteille de 1L
- Réf. 22 77 900
- Voir FT n°097



Dinac est une marque déposée de la société Dinac

Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenu pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
ZI du Marais – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03